



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/11

Objet : mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'accompagnement en prévention des risques professionnels - Renouvellement de la convention.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-06-26/11

Objet : mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'accompagnement en prévention des risques professionnels - Renouvellement de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le projet de convention annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la prévention des risques professionnels et de la surveillance médicale des agents, la Commune a conclu, en 2018, une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France (CIG) pour la mise à disposition d'un agent pour une mission d'accompagnement en prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité,

CONSIDÉRANT que cette convention est arrivée à échéance le 14 avril 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de renouveler cette convention, qui prévoit la mise à disposition d'un agent du CIG auprès de la Commune et l'intervention de celui-ci notamment pour les missions suivantes : l'assistance téléphonique, la formation des membres des organismes compétents en matière d'Hygiène, de sécurité, la formation des agents à la signalisation temporaire de chantier, des sensibilisations relatives à la sécurité et adaptées aux besoins, l'intervention et l'assistance au sein de la collectivité dans le domaine de la prévention des risques professionnels, une aide à l'analyse des causes d'accident du travail, une aide à l'intégration de sécurité dans la conception des bâtiments et projets, une intervention en ergonomie,

CONSIDÉRANT que cette convention sera conclue pour une durée de trois ans, à compter de sa date de signature par le CIG de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France,

ENTENDU l'exposé de Madame Johanne Ledanseur, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

DÉCIDE de procéder au renouvellement de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission de conseil en prévention des risques professionnels pour une durée de 3 ans.

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une mission d'accompagnement en prévention des risques professionnels au sein de la Collectivité, annexée à la présente délibération.

Délibération n° 2024-06-26/11

Objet : mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion pour une mission d'accompagnement en prévention des risques professionnels - Renouvellement de la convention.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses annexes, ses éventuels avenants, à l'exception de ceux ayant une incidence financière, et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024